



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Vincennes, le 19 décembre 2018

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE
ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

20, ALLÉE GEORGES POMPIDOU
94306 VINCENNES CEDEX

La Directrice des Études
IGPDE/2018/12/6379

LA DIRECTRICE DES ÉTUDES DE L'INSTITUT
DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
À
MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS
DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Préparation au concours commun interne pour le recrutement de personnels de catégorie C du ministère de l'économie et des finances (session 2019).

P.J. : 1 annexe

L'Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique (IGPDE) organise une préparation au concours commun interne pour le recrutement de personnels de catégorie C – session 2019.

Les conditions statutaires requises pour s'inscrire à la préparation, l'organisation de la préparation et les modalités d'inscription sont précisées en annexe.

Les agents intéressés par cette préparation doivent s'inscrire avant le **4 mars 2019**.

Dans un souci d'amélioration de ses prestations, l'IGPDE invite les candidats, lors de leur pré-inscription en ligne, à procéder au règlement par carte bancaire. Pour ce faire, les candidats, y compris ceux dont la formation serait prise en charge par leur administration, doivent se connecter avant le Jour Mois Année à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/igpde-prepa-concours>

Je vous serais obligée de bien vouloir prendre toutes dispositions pour que les agents placés sous votre autorité puissent prendre connaissance de la présente note dans les meilleurs délais.

La Directrice des Études,

Isabelle ROUSSEL



**PRÉPARATION AU CONCOURS COMMUN INTERNE POUR LE RECRUTEMENT
DE PERSONNELS DE CATEGORIE C
- Session 2019 -**

I – CONDITIONS REQUISES POUR S'INSCRIRE A LA PRÉPARATION

La préparation est ouverte aux agents réunissant les conditions requises pour concourir en interne lors de la session 2019, soit à titre indicatif, justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé, d'au moins une année de services publics effectifs, fixées par le statut particulier des agents administratifs des finances publiques (cf. décret n° 2010-984 du 26 août 2010) ; le statut particulier du corps des agents de constatation des douanes (cf. décret n° 2005-739 du 1^{er} juillet 2005) ; le statut particulier des adjoints de contrôle des services extérieurs de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (cf. décret n° 2005-738 du 1^{er} juillet 2005).

Les candidats désirant vérifier s'ils remplissent les conditions requises pour concourir sont invités à se rapprocher du Centre des concours de Lille (55, rue Jean Jaurès 59867 Lille cedex 9 – enfip.ccl@dgfip.finances.gouv.fr).

II - NATURE DES ÉPREUVES

L'arrêté du 12 avril 2016 fixe la nature des épreuves et les conditions d'organisation du concours pour le recrutement de personnels de catégorie C du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (J.O. 17 avril 2016).

1) EPREUVE ECRITE DE PRE ADMISSIBILITE	DUREE	COEFFICIENT
Questionnaire à choix multiples destiné à vérifier les connaissances de base en matière d'orthographe, de vocabulaire et grammaire, de connaissances générales et de calcul ainsi que les capacités de raisonnement du candidat.	1 h 30	1
2) EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE	DUREE	COEFFICIENT
Résolution de cas pratiques permettant de vérifier l'aptitude du candidat à présenter les éléments d'un dossier et pouvant comporter la réponse à des questions sur ce dossier, la rédaction d'un document, la mise au point d'un tableau de chiffres...	3 heures	2
3) EPREUVE ORALE D'ADMISSION	DUREE	COEFFICIENT
Entretien du candidat avec les membres du jury permettant d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les fonctions postulées au sein des ministères économiques et financiers. Les connaissances et aptitudes attendues des candidats sont du niveau du diplôme national du brevet.	20 minutes	2

III – ORGANISATION DE LA PREPARATION

1. La préparation à distance

La préparation à distance se présentera sous forme de 5 fascicules en ligne uniquement contenant des conseils méthodologiques et des entraînements aux épreuves écrites de pré admissibilité et d'admissibilité. Les fascicules seront publiés de mars à septembre 2019. Des informations complémentaires seront déposées en tant que de besoin sur la plateforme de e-formation.

Les candidats accéderont à la préparation « en ligne » via la plateforme de formation à distance de l'IGPDE (sur internet) : <https://e-formation.igpde.finances.gouv.fr>

Participation forfaitaire aux frais : 33 €

Les candidats s'inscrivant à la préparation en ligne recevront par courriel en début de session les modalités de connexion (adresse internet, identifiant et mot de passe). Il est indispensable que les candidats indiquent leur adresse électronique professionnelle afin de pouvoir être prévenu(e) des mises à jour. Cette adresse sera le futur identifiant qui permettra la connexion à la plateforme de formation à distance de l'IGPDE. Les candidats inscrits à la précédente session fourniront la même adresse électronique comme identifiant et indiqueront, le cas échéant, une nouvelle adresse électronique pour la réception des messages.

2. La préparation en présentiel

- un jury fictif pour les candidats admissibles du concours « interne ».

Conditions d'accès au (aux) stage(s):

- avoir l'accord du supérieur hiérarchique ;
- obligation de prévenir la responsable pédagogique (coordonnées figurant en haut de la convocation) en cas d'empêchement de dernière minute.

Une convocation au stage sera adressée aux stagiaires en temps utile.

IV - INSCRIPTION A LA PREPARATION

Attention : l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription à l'épreuve du concours.

Après avoir validé votre pré-inscription en ligne :

- si vous avez opté pour le règlement par carte bancaire, celui-ci se faisant directement sur le site, vous n'avez rien à transmettre au régisseur ;
- si vous avez opté pour le règlement par chèque ou mandat-cash, le libellé doit être fait à l'ordre du **régisseur de recettes du Secrétariat général des ministères économiques et financiers** et au dos du moyen de paiement vous noterez votre numéro de commande, vous devrez l'adresser au plus tard le **04/03/2019**, à :

**Régie d'avances et de recettes du SG des MEF
Télédoc 713 – 120, rue de Bercy
75572 Paris cedex 12**

Un certificat d'inscription (à conserver durant toute la préparation) vous sera transmis par courrier électronique après validation définitive de votre inscription par nos services.

L'IGPDE ne procède, en aucun cas, au remboursement des frais de participation, sauf accord exprès de la directrice des Etudes ou de son représentant. Le refus de remboursement n'est susceptible d'aucun recours. Les candidats doivent donc être extrêmement vigilants lors de leur inscription.

- **Il n'est pas possible de changer de type d'inscription en cours de préparation.**
- **Aucune inscription ne sera possible après la date de clôture des inscriptions.**

V – RENSEIGNEMENTS

- **Sur la préparation**

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires auprès de la responsable de la formation :

Mme Monise Malatchoumy

Tél. : 01 58 64 80 06

Mél. : monise.malatchoumy@finances.gouv.fr

- **Sur le concours** (conditions, nature et programme des épreuves, dossier d'inscription au concours) :

Centre des concours de Lille

55, rue Jean Jaurès

59867 Lille cedex 9

Tél. : 08 10 87 37 67 (de 08h30 à 16H30)

Mél : enfip.ccl@dgfip.finances.gouv.fr